

UNSS 2018

16 - Aquathlon Triathlon

31 - Duathlon Run & Bike

Mise à jour : 02 octobre 2017

Sommaire



Introduction	Page 3
I. Pour un sport scolaire ambitieux démocratisé et accessible	Page 4
II. Pour un sport scolaire innovant	Page 12
III. Pour un sport scolaire éthique, solidaire démocratique et responsable	Page 15
Membres CMN	Page 19
Annexes	Page 20

Introduction

La réglementation du sport se réfère à la fois au Règlement Intérieur, au Règlement Fédéral UNSS et à la fiche sport.

La fiche sport triathlon, run and bike a pour objectif de préciser à travers les trois axes de développement de l'UNSS, **Accessibilité, Innovation et Responsabilité**, les directives réglementaires et les moyens de développement du sport.

La fiche sport donne le cadre obligatoire des championnats inter-académiques et de France.

Elle offre par ailleurs des pistes de développement et une grande souplesse d'organisation du sport pour les AS et lors des phases départementales et académiques. Elle intègre dans la vie des AS et dans le déroulement des championnats les axes prioritaires du PNDSS.

La Direction Nationale après concertation avec la CMN, peut décider, en fonction du nombre d'inscrits à la date butoir des qualifications, d'annuler un CF.

En tout état de cause un CF ne pourra être organisé avec moins de **QUATRE** AS qualifiées¹.

Valable l'année scolaire 2017 - 2018, la Fiche Sport pourra être mise à jour au cours de cette période.

¹ Cette disposition ne concerne :

- ni les championnats de France sport partagé
- ni les championnats de France des LP (**UN** seul LP pourra être récompensé)



Accessibilité

Pour un sport scolaire ambitieux démocratisé et accessible à tous les publics, sur tous les territoires, ouvert sur le monde

Compétition

Calendrier

Se référer au Fichier « Calendrier des Championnats de France », régulièrement mis à jour sur le site.

Catégories d'âge 2018

Benjamins	nés en 2005 2006 et 2007
Minimes	nés en 2003 et 2004
Cadets	nés en 2001 et 2002
Juniors	nés en 1999 et 2000
Seniors	nés en 1998 et avant

Modalités de remboursement aux équipes

La Direction nationale effectue des remboursements des déplacements aux championnats de France en fonction des kms parcourus et du nombre de personnes transportées.

Certificat Médical

Le Certificat Médical n'est plus nécessaire sauf pour les sports suivants :

- Rugby,
- Boxe Assaut,
- Savate boxe française,
- Tir sportif,
- Parapente.

Conditions de participation pour les équipes d'établissement et excellence

Les deux championnats par Équipe d'Établissement d'**AQUATHLON-TRIATHLON** et de **DUATHLON-RUN & BIKE** sont ouverts à toutes les équipes d'Association Sportive sauf :

- les Associations Sportives qui ont atteint les **2 années précédentes** (année n-1 et année n-2) les 5 premières places d'un ou plusieurs championnats de France par Équipe d'Établissement (Annexe 1),

- Ces AS évolueront en championnat excellence d'AQUATHLON-TRIATHLON et de DUATHLON-RUN & BIKE l'année n.

Exemple : une AS qui a terminé 4^{ème} au championnat de France par équipe d'établissement d'aquathlon-triathlon l'année n-1 et 2^{ème} au championnat de France par équipe d'établissement de run & bike l'année n-2 évoluera l'année n en championnat excellence d'AQUATHLON-TRIATHLON et en championnat excellence de DUATHLON-RUN & BIKE.

- Si ces Associations Sportives n'atteignent pas les 5 premières places d'un championnat de France Excellence l'année n, elles pourront à nouveau s'inscrire en championnat par équipe d'établissement l'année n+1.

Exemple : une AS qui a terminé 6^{ème} au championnat de France excellence d'aquathlon-triathlon et 6^{ème} au championnat de France excellence de duathlon-run & bike évoluera l'année n+1 en championnat par équipe d'établissement en AQUATHLON-TRIATHLON et en DUATHLON-RUN & BIKE.

- les Associations Sportives qui sont classées dans les 5 premières d'au moins un championnat de France **Excellence** de l'année précédente, dans la même catégorie d'âge et de sexe (Annexe 2),

Cette disposition **ne concerne pas** les équipes émanant de Section Sportive Scolaire qui doivent concourir en Excellence et peuvent concourir également en équipe d'établissement sous deux conditions :

- avoir renseigné à la date du 23 décembre 2017 tous leurs élèves inscrits en section sportive scolaire
- avoir une équipe de l'association sportive inscrite qui a effectivement participé en excellence dans la même catégorie d'âge et de sexe

Pour les équipes **Établissement** d'Association Sportive nommées dans ce tableau (Annexe 2), et dans ce cas seulement, **AUCUNE** équipe d'Établissement ne peut participer au Championnat de France par Équipe d'Établissement y compris aux phases inter-académiques.

- les Associations Sportives n'ayant pas assisté au Protocole des championnats de France en 2017 (Annexe 3).
- les Associations Sportives ayant fait forfait dans les huit jours précédant les championnats de France en 2017 (Annexe 4).
- les équipes « hors SSS » ayant opté pour une inscription en CF Excellence.
- un élève qui a participé à une rencontre excellence lors de l'année scolaire en cours et dans le même sport ne peut plus concourir en équipe d'établissement (cf annexe 5)
- Les équipes comportant UN élève inscrit sur la liste des Sections Sportives Scolaires, des listes Espoirs ou Jeunes (liste fédérale fournie à l'UNSS par la F.F.TRI. le 15 septembre 2017).

La date d'envoi de cette liste fait foi pour toute l'année scolaire.

- Les équipes comportant **UN** élève classé dans les 16 premiers garçons ou **UNE** élève classée dans les 8 premières filles aux championnats de France FFTRI l'année précédente, en triathlon, en duathlon et en aquathlon.
- des équipes comportant au moins **UN** élève «**conventionné**» appartenant à des Centres de formation.



Tout élève ayant été inscrit en SSS dans les deux années précédentes (2015 - 2016 et 2016 - 2017), ne sera pas autorisé à concourir en équipe d'établissement, à l'exception d'un changement d'établissement.

Ce listing sera à disposition des services UNSS le 23 décembre 2017.

Championnats de France UNSS Équipes d'Établissement

Duathlon-Run & Bike et Aquathlon-Triathlon

	COLLÈGES	LYCÉES
LICENCIÉS AUTORISÉS	Benjamins Minimes Cadets	Minimes Cadets Juniors Seniors
COMPOSITION DES ÉQUIPES	4 compétiteurs 2 filles et 2 garçons 1 Cadet(te) maximum	4 compétiteurs 2 filles et 2 garçons 1 Senior(e) maximum
JEUNE ARBITRE	<p>2 championnats :</p> <p>- championnat aquathlon-triathlon collèges et lycées (établissement et excellence): un seul jeune arbitre académique nommé par le Service Régional UNSS.</p> <p>- championnat duathlon-run and bike collèges et lycées (établissement, excellence et sport partagé) : un seul jeune arbitre académique nommé par le Service Régional UNSS.</p> <p>Il peut être d'une autre association sportive de l'académie. Il ne peut pas être compétiteur. En cas d'absence, l'association sportive ou les associations sportives de l'académie concernée ne pourront participer aux championnats de France.</p>	
JEUNE COACH	1 Jeune coach obligatoire par équipe qualifiée intégré à l'équipe	
RÈGLEMENT	Cf. règlement fédéral UNSS et règlement des activités.	
FORMULE DE COMPÉTITION DUATHLON-RUN & BIKE	<p>ÉPREUVE 1 : PROLOGUE en DUATHLON (enchaînement de 3 épreuves : course à pied, VTT, course à pied.) L'épreuve se déroule en relais, départ en masse des 1^{ers} relayeurs. Chaque concurrent effectue le duathlon dans sa totalité avant de passer le relais à son coéquipier.</p> <p>ÉPREUVE 2 : POURSUITE en RUN & BIKE L'épreuve se déroule en relais, départs en chasse en fonction des places obtenues lors du prologue (cf règlement). Les 2 binômes se relayent sur un parcours en boucles. Un VTT pour 2. Les coéquipiers peuvent s'échanger le VTT de mains à mains librement ou en « gagne-terrain » dans des zones imposées.</p>	
FORMULE DE COMPÉTITION AQUATHLON-TRIATHLON	<p>ÉPREUVE 1 : PROLOGUE en AQUATHLON (enchaînement de 2 épreuves : natation & course à pied.) L'épreuve se déroule en relais, départ en masse des 1^{ers} relayeurs. Chaque concurrent effectue l'aquathlon dans sa totalité avant de passer le relais à son coéquipier.</p> <p>ÉPREUVE 2 : POURSUITE en TRIATHLON (enchaînement de 3 épreuves : natation, VTT, course à pied.) L'épreuve se déroule en relais, départs en chasse en fonction des places obtenues lors du prologue (cf règlement). Chaque concurrent effectue le triathlon dans sa totalité avant de passer le relais à son coéquipier.</p>	
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Le champion d'académie. Les équipes excellences doivent être 1 ^{ères} au scratch pour prétendre être qualifiées.	
DISTANCES	<p>AQUATHLON : 200m natation / 1km course à pied (collèges & lycées)</p> <p>TRIATHLON : 200m natation / 5km VTT / 1.5km course à pied (collèges & lycées)</p> <p>DUATHLON : 500m course à pied / 2km VTT / 500m course à pied (collèges & lycées)</p> <p>RUN & BIKE : 45' environ en collège, 52' environ en lycée, 7 tours.</p>	
NOMBRE D'ÉQUIPES	40 maximum (y compris excellence et sport partagé en duathlon-run & bike). 35 équipes maximum en aquathlon-triathlon y compris excellence.	35 maximum (y compris excellence et sport partagé en duathlon-run & bike). 35 équipes maximum en aquathlon-triathlon y compris excellence.
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS par Équipe d'Établissement collèges de duathlon-run & bike. Champion de France UNSS par Équipe d'Établissement collèges d'aquathlon-triathlon.	Champion de France UNSS par Équipe d'Établissement lycées de duathlon-run & bike. Champion de France UNSS par Équipe d'Établissement lycées d'aquathlon-triathlon.

Titres spécifiques des LP lors des Championnats de France UNSS Équipes Établissement Duathlon-Run & Bike et Aquathlon-Triathlon

Pour être en conformité avec l'article 18 de l'arrêté du 21 décembre 2011 relatif aux modalités du contrôle en cours de formation et de l'examen ponctuel terminal prévus pour l'éducation physique et sportive des baccalauréats généraux et professionnels, l'UNSS remettra des titres aux équipes de LP lors du championnat de France.

Textes de Référence :

- Arrêté du 21 décembre 2011 publié au JORF du 13 janvier 2012
- Arrêté du 7 juillet 2015 publié au JORF du 28 juillet 2015
- Circulaire n° 2012-093 du 8-6-2012
- Règlement Fédéral UNSS 2016 - 2020

Modalités

- pas de qualification spécifique,
- un classement général commun est établi,
- parmi les LP classés, déterminer les 3 premiers pour décerner les titres de Champion de France des LP, 2^{ème}, 3^{ème},
- reclasser les Lycées en conséquence.

Exemple

- Classement général,
 - 1^{er} LP 1
 - 2^{ème} Lycée A
 - 3^{ème} Lycée B
 - 4^{ème} Lycée C
 - 5^{ème} LP 2

sont prononcés lors du protocole

- CF Lycée 1^{er} Lycée A
 2^{ème} Lycée B
 3^{ème} Lycée C
 éventuellement
- CF LP 1^{er} LP 1
 2^{ème} LP 2
 éventuellement

Protocole

Toutes les précisions concernant l'organisation des protocoles sont inscrites dans les Cahiers des Charges à destination des organisateurs.

Seule la filière équipe établissement est concernée, sauf sports où il n'y a qu'un niveau de compétition.

Championnats de France UNSS Sport Partagé Duathlon-Run & Bike

Conditions de Participation

Tous les élèves en situation de handicap sont autorisés à participer, en équipe « sport partagé » (présentation de l'attestation MDPH obligatoire lors de l'accueil du CF).

Des dispositions réglementaires seront proposées par la CMN afin d'organiser une compétition spécifique lors de ces championnats de France collèges et lycées.

	COLLÈGES	LYCÉES
LICENCIÉS AUTORISÉS	Benjamin, minime, cadet, junior 1. Pour les élèves valides : 1 cadet maximum. Pour les élèves en situation de handicap : possibilité d'avoir 1 junior première année au maximum dans une équipe autonome et 2 juniors première année dans une équipe tandem.	Minime, cadet, junior, senior. Pour les élèves valides : 1 junior maximum. Pour les élèves en situation de handicap : catégorie unique : minime, cadet, junior, senior sans limite.
COMPOSITION DES ÉQUIPES	Le binôme de course doit être composé obligatoirement d'un élève en situation de handicap et d'un élève guide. AUTONOMES : 4 élèves : 2 élèves en situation de handicap et 2 élèves valides. Au moins une fille et au moins un garçon dans l'équipe. Cette catégorie regroupe les VTT, les handbikes et les engins à propulsion podale. TANDEMS (DEPENDANTS) : 8 élèves = 4 élèves en situation de handicap et 4 élèves valides. Au moins 1 fille et au moins 1 garçon dans l'équipe.	
JEUNE ARBITRE	Championnat duathlon-run & bike collèges et lycées (établissement, excellence et sport partagé) : un seul jeune arbitre académique nommé par le Service Régional UNSS. Il peut être d'une autre association sportive de l'académie. Il ne peut pas être compétiteur. En cas d'absence, l'association sportive ou les associations sportives de l'académie concernée ne pourront participer aux championnats de France.	
JEUNE COACH	1 Jeune coach obligatoire par équipe qualifiée non compétiteur	
RÈGLEMENT	Cf. règlement fédéral UNSS et règlement des activités.	
FORMULE DE COMPÉTITION	ÉPREUVE 1 : PROLOGUE en DUATHLON , en relais, départ en masse des 1ers relayeurs. L'épreuve se déroule suivant le principe d'enchaînement des 3 épreuves : course à pied, VTT, course à pied. Cf règlement spécifique en fonction des différentes catégories. ÉPREUVE 2 : POURSUITE en RUN & BIKE , L'épreuve se déroule en relais, départs en chasse en fonction des places obtenues lors du prologue. Cf règlement spécifique en fonction des différentes catégories.	
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Le champion d'académie ou le champion départemental.	
NOMBRE D'ÉQUIPES	40 maximum (y compris excellence, établissement, sport partagé en duathlon-run & bike) en collège. 35 maximum (y compris excellence, établissement, sport partagé en duathlon-run & bike) en lycée.	
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS sport partagé collèges autonome en duathlon-run & bike. Champion de France UNSS sport partagé collèges tandem en duathlon-run & bike.	Champion de France UNSS sport partagé lycées autonome en duathlon-run & bike. Champion de France UNSS sport partagé lycées tandem en duathlon-run & bike.

Championnats de France UNSS Excellence Duathlon-Run & Bike et Aquathlon-Triathlon

	COLLÈGES	LYCÉES
LICENCIÉS AUTORISÉS	Benjamins Minimes Cadets	Minimes Cadets Juniors Seniors
COMPOSITION DES ÉQUIPES	4 compétiteurs 2 filles et 2 garçons 1 Cadet(te) maximum	4 compétiteurs 2 filles et 2 garçons 1 Senior(e) maximum
JEUNE ARBITRE	<p>2 championnats : - championnat aquathlon-triathlon collèges et lycées (établissement et excellence): un seul jeune arbitre académique nommé par le Service Régional UNSS. - championnat duathlon-run and bike collèges et lycées (établissement, excellence et sport partagé) : un seul jeune arbitre académique nommé par le Service Régional UNSS. Il peut être d'une autre association sportive de l'académie. Il ne peut pas être compétiteur. En cas d'absence, l'association sportive ou les associations sportives de l'académie concernée ne pourront participer aux championnats de France.</p>	
JEUNE COACH	1 Jeune coach obligatoire par équipe qualifiée intégré à l'équipe	
RÈGLEMENT	Cf. règlement fédéral UNSS et règlement des activités.	
FORMULE DE COMPÉTITION DUATHLON-RUN & BIKE	<p>ÉPREUVE 1 : PROLOGUE en DUATHLON (enchaînement de 3 épreuves : course à pied, VTT, course à pied.) L'épreuve se déroule en relais, départ en masse des 1^{ers} relayeurs. Chaque concurrent effectue le duathlon dans sa totalité avant de passer le relais à son coéquipier.</p> <p>ÉPREUVE 2 : POURSUITE en RUN & BIKE L'épreuve se déroule en relais, départs en chasse en fonction des places obtenues lors du prologue (cf règlement). Les 2 binômes se relayent sur un parcours en boucles. Un VTT pour 2. Les coéquipiers peuvent s'échanger le VTT de mains à mains librement ou en « gagne-terrain » dans des zones imposées.</p>	
FORMULE DE COMPÉTITION AQUATHLON-TRIATHLON	<p>ÉPREUVE 1 : PROLOGUE en AQUATHLON (enchaînement de 2 épreuves : natation & course à pied.) L'épreuve se déroule en relais, départ en masse des 1^{ers} relayeurs. Chaque concurrent effectue l'aquathlon dans sa totalité avant de passer le relais à son coéquipier.</p> <p>ÉPREUVE 2 : POURSUITE en TRIATHLON (enchaînement de 3 épreuves : natation, VTT, course à pied.) L'épreuve se déroule en relais, départs en chasse en fonction des places obtenues lors du prologue (cf règlement). Chaque concurrent effectue le triathlon dans sa totalité avant de passer le relais à son coéquipier.</p>	
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Les équipes excellences doivent être 1 ^{ères} au scratch pour prétendre être qualifiées.	
DISTANCES	AQUATHLON : 200m natation / 1km course à pied (collèges & lycées) TRIATHLON : 200m natation / 5km VTT / 1.5km course à pied (collèges & lycées) DUATHLON : 500m course à pied / 2km VTT / 500m course à pied (collèges & lycées) RUN & BIKE : 45' environ en collège, 52' environ en lycée, 7 tours.	
NOMBRE D'ÉQUIPES	40 maximum (y compris excellence et sport partagé en duathlon-run & bike). 35 équipes maximum en aquathlon-triathlon y compris excellence.	35 maximum (y compris excellence et sport partagé en duathlon-run & bike). 35 équipes maximum en aquathlon-triathlon y compris excellence.
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS excellence collèges de duathlon-run & bike. Champion de France UNSS excellence collèges d'aquathlon-triathlon.	Champion de France UNSS excellence lycées de duathlon-run & bike. Champion de France UNSS excellence lycées d'aquathlon-triathlon.

Conditions Particulières

Les épreuves et la formule de compétition sont strictement les mêmes que dans le championnat de France UNSS équipe d'établissement.

L'équipe « Excellence » sera qualifiée à l'issue du championnat d'académie à la condition qu'elle soit classée 1^{ère}, tous établissements confondus.

Les équipes « Excellence » sont titrées au championnat de France quel que soit leur classement au scratch.

Modalités pour les Associations Sportives Excellence

Saisie en ligne des Élèves de Sections Sportives Scolaires

Chaque Service Régional fournira à la Direction Nationale la liste de ses Sections Sportives Scolaires avec leurs effectifs.

L'identification des élèves inscrits dans ces Sections sera à la charge des responsables des Sections lors de la prise de licence.

Ils devront inscrire TOUS les élèves de la liste officielle déposée au Rectorat.

Date butoir :

- 23 décembre 2017

À cette date, un listing de tous les élèves inscrits dans les Sections Sportives Scolaires sera réalisé, vérifié par la Direction Nationale et transmis à tous les services.

Faute de saisie des élèves ou en cas de saisie partielle de la liste rectorale à la date indiquée, TOUS les élèves de l'Association Sportive seront considérés comme appartenant à la Section Sportive Scolaire et donc interdits de participation aux Championnats de Canoë Kayak par Équipe d'Établissement dans la catégorie concernée.

Remontée des résultats des Championnats qualificatifs

La date limite de transmission des résultats Inter-académiques par les coordonnateurs d'IA ou des résultats académiques par les SR est inscrite dans le calendrier des CF, régulièrement mis à jour.

Après les dates limites de transmission des qualifications Inter-académiques, aucun résultat qualificatif aux Championnats par Équipe d'Établissement ne sera pris en compte.

Adresse de saisie : <http://udb.unss.org/qualifscf>

Code d'accès : propre à chaque SR

Une demande de repêchage indiquée ne sera prise en compte que par l'envoi à la DN de la demande officielle (Annexe 1 du Règlement Fédéral).



Pour un sport scolaire innovant, s'appuyant sur les besoins et les attentes des licenciés, qui promeut sa différence par l'ouverture et la créativité

Innovation

Nouvelles pratiques

Outre les compétitions traditionnelles, les formes nouvelles de pratique permettent de nombreuses rencontres, avec des règlements adaptés.

Les expériences locales permettent d'étudier des pratiques innovantes, tenant compte des spécificités locales et des contraintes d'organisation, d'identifier les pratiques intéressantes et de les proposer ensuite au niveau national.

Filles

Parité obligatoire pour les équipes collèges, lycées et sport partagé autonomes.
Mixité pour les équipes sport partagé tandems.

Santé

Prévention des conduites à risque dans la pratique de l'activité.

Quartiers prioritaires

Implication dans les organisations des championnats de France,
Création d'AS spécifiques grâce à la formation des enseignants.

Développement Durable

La pratique du duathlon-run and bike et de l'aquathlon-triathlon entraîne une connaissance parfaite de l'environnement dans lequel les élèves évoluent.

Sport partagé

Le championnat de France de duathlon-run and bike accueillera officiellement chaque année des équipes sport partagé (cf. règlement).

Formation

En complément du programme « *Vers une génération responsable* » destiné aux Jeunes Arbitres, Jeunes Organisateur et Jeunes Dirigeants, l'UNSS développe un pôle formation à destination des enseignants d'EPS, animateurs de l'association sportive.

Suite au stage national qui a été mis en place en octobre 2014 à Reims, nous invitons les services régionaux lors des commissions mixtes régionales à programmer un stage académique et/ou départemental en lien avec les référents académiques formés et les ligues/comités (référents en annexe 6)

Le jeune coach

Cf. le livret « je suis jeune arbitre, je suis jeune coach »

International

Des invitations aux pays limitrophes seront envoyées pour une participation lors des championnats de France.

Éthique – Protocole fin de rencontre

Pour être en conformité avec le Règlement Fédéral UNSS, l'épreuve se conclura par le regroupement des équipes avant la sortie du parc à vélo pour se serrer la main.

Un diplôme fair play pourra être remis au moment du protocole

Textes de Référence :

- Règlement Fédéral UNSS 2016 - 2020

Sécurité

Textes de Référence :

- Règlement médical UNSS
- LC Sécurité



Pour un sport scolaire éthique, solidaire démocratique et responsable, pour favoriser l'engagement, le vivre ensemble et les projets collectifs

La circulaire n° 2010-125 du 18 août 2010 relative au sport scolaire incite à valoriser le Jeune Officiel par la remise d'un diplôme quelle que soit sa mission. Cette fonction contribue non seulement au développement de sa personne par les différentes responsabilités qu'il occupe, mais lui permet aussi d'acquérir des connaissances et des compétences valorisées au sein de l'UNSS.

La mobilisation de l'école pour les valeurs de la République du 22 janvier 2015 rappelle l'importance du parcours citoyen dans la vie associative plus particulièrement la mesure 3 : « *La vice-présidence des associations sportives par les élèves sera systématisée, et les prises de responsabilité au sein des associations sportives valorisées. Les formations de jeunes coaches et de jeunes arbitres seront développées* ».

L'UNSS au travers de ces différentes compétitions et formation à la capacité de proposer aux jeunes licenciés de s'impliquer dans différents rôles :



1. Le Jeune arbitre/juge

L'élève du collège ou du lycée a la possibilité de suivre une formation afin de pouvoir officier au sein des rencontres sportives, de s'engager dans la vie associative et ce, dans le cadre de l'Union Nationale du Sport Scolaire. Chaque activité possède un livret Jeune Arbitre spécifique à l'activité et disponible sur le site national de l'UNSS. Il permet de proposer à l'élève et à l'enseignant les contenus à acquérir à chaque niveau de certification.

La formation des Jeunes arbitres doit être liée à la pratique.

Les meilleurs Jeunes Arbitres hors académie ont la possibilité d'officier à un championnat de France si :

- le nombre de Jeunes arbitres est insuffisant (pool local et équipe) pour le déroulement du CF,
- leur nombre est défini par les membres de la CMN,
- les Jeunes arbitres doivent être inscrits par les services régionaux auprès de la Direction Nationale à la date butoir des remontées des qualifiés académiques du sport concerné,
- les organisateurs des championnats de France doivent faire remonter auprès du DNA en charge de l'activité la fiche récapitulative des meilleurs JO hors académie (fiche n°51 JO).

2. Dispositif du haut niveau du sport scolaire

La circulaire n°2012-093 du 08 juin 2012 précise que « les jeunes officiels certifiés au niveau national ou international... peuvent valider un enseignement facultatif ponctuel à l'identique des sportifs de haut niveau. Les listes des candidats concernés sont proposées par les fédérations sportives scolaires ».

L'arrêté du 07 juillet 2015 précise que ce dispositif est également accessible pour les élèves inscrits au baccalauréat professionnel

Cette formation est assurée au sein de chaque AS. Un livret spécifique par activité est dédié à cette formation. Il est téléchargeable sur le site www.unss.org

3. Passerelles possibles des jeunes arbitres entre l'UNSS et la FFTRI

La convention entre l'UNSS et la FFTRI permet aux jeunes arbitres de se rapprocher des ligues de leurs régions afin de poursuivre leur formation.

Les listes des certifications académiques et nationales doivent être envoyées aux Ligues via le service régional UNSS.

Les jeunes arbitres seront contactés par les ligues sous couvert des CRA (Commission Régionale d'Arbitrage). Ils seront invités sous la responsabilité de la FFTRI à participer à la formation des arbitres débutants. Après avoir jugé leur qualité, il leur sera proposé une liste de clubs de proximité pour lesquels ils pourront officier.

Après deux ans d'activité, en fonction de leur aptitude, et après qu'ils aient suivi la formation d'arbitre principal, ils pourront accéder au titre de jeunes arbitres de la FFTRI.

4. Les autres rôles de Jeunes Officiels (cf. dossier intitulé Jeunes officiels vers une génération responsable 2017 - 2018)

L'élève du collège ou du lycée a la possibilité de suivre une formation afin de pouvoir s'impliquer dans différents rôles (jeune organisateur, jeune dirigeant etc ...) au sein de son Association Sportive (AS) et dans le cadre de l'UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire). Toute vie associative nécessite une organisation. Chaque licencié doit pouvoir trouver sa place comme bénévole de l'AS en fonction de ses motivations et de ses compétences.

Ils peuvent être certifiés du niveau départemental au niveau académique. Les jeunes dirigeants, les vices présidents élève, les jeunes organisateurs, les jeunes reporters et les jeunes secouristes peuvent obtenir une certification en référence à l'activité « multi activités ».

En revanche le jeune coach peut obtenir une certification en référence à l'activité pour laquelle il intervient.

5. Les Jeunes coachs

« En référence au bulletin officiel de l'Éducation Nationale du 19 septembre 2013 « L'UNSS devra développer la formation de jeunes coachs - animateurs, diverses remontées des enseignants d'EPS prouvant que les élèves prennent souvent en charge des tâches liées à l'échauffement, l'entraînement, la tactique, la stratégie, l'encadrement ». Les orientations du MEN du 22 janvier 2015 à l'occasion de la Grande mobilisation de l'École pour les valeurs de la République (mesure 3) rappellent à la valorisation de l'engagement associatif des élèves par « les formations des jeunes coaches et des jeunes arbitres seront développées ».

- Pour les sports collectifs le jeune coach est obligatoire et non compétiteur. Il officie seul ou en binôme et doit être repéré (tee shirt Maif orange). Il se rajoute donc à la composition de l'équipe.
- Pour les sports individuels, le jeune coach est obligatoire et compétiteur intégré à l'équipe et doit être repéré (tee shirt Maif orange).
- Pour le sport partagé, le jeune coach est obligatoire et non compétiteur. Il se rajoute donc à la composition de l'équipe (tee short Maif orange) et doit être repéré

NB :

- Le Jeune coach ne peut être Jeune Juge /Jeune Arbitre ou Jeune Reporter.
- Une équipe sans jeune coach sera déclassée.
- Pour plus de précision par activité se référer au livret Jeune Juge / Jeune Arbitre de l'activité et au dossier « Jeune Officiel, Vers une Génération Responsable »

Un jeune coach est un élève licencié UNSS qui connaît l'activité et adopte une attitude respectueuse, loyale, constructive et citoyenne (définition reprise du cadre général jeune coach). Il n'y a pas de certification mais une validation de l'engagement sur OPUSS.

Le jeune coach accompagne l'équipe et se positionne comme adjoint du professeur d'EPS, animateur d'AS dans la gestion du groupe. Le niveau d'intervention du jeune coach varie en fonction de son âge, de sa maturité et de son investissement.

HORS RENCONTRE/COMPÉTITION			PENDANT RENCONTRE/COMPÉTITION		
Co anime	Anime	Dirige	Assiste	Conseille	Dirige
L'élève est sous la responsabilité du professeur : duo	L'élève est seul face au groupe mais applique les consignes du professeur	L'élève décide et assume	L'élève est sous la responsabilité du professeur : duo	L'élève gère la rencontre en respectant les choix du professeur	L'élève est en autonomie complète

Le jeune coach en COLLÈGE	<ul style="list-style-type: none"> >Participation aux obligations administratives -inscriptions aux compétitions, -feuilles de matchs, -contrôle des licences ou listings >participation à la gestion de l'échauffement avec l'enseignant >participation à la gestion des remplacements >participation au respect des protocoles d'avant et d'après match >participation au respect des biens et des personnes
Le jeune coach en LYCÉE	<ul style="list-style-type: none"> >Gestion des obligations administratives -inscriptions aux compétitions, -feuilles de matchs, -contrôle des licences ou listings >gestion de l'échauffement >gestion des remplacements >participation à la gestion des temps morts (choix du moment et prise de parole éventuelle) -participation aux choix stratégiques -participation à la modération des comportements des joueurs -veille au respect des protocoles d'avant et d'après match -veille au respect des biens et des personnes

Inscription des meilleurs Jeunes Arbitres hors académiques

Chaque Directeur Régional saisira les meilleurs Jeunes Arbitres de son académie pour les Championnats par Équipe d'Établissement, si nécessaire et en accord avec la CMN.

Adresse de saisie : <http://udb.unss.org/qualifscf>

Code d'accès : propre à chaque SR

Clôture des saisies : 10 jours avant le début des championnats, date inscrite dans le calendrier

Un par catégorie et par catégorie d'âge pour chaque académie.

Seules les propositions supplémentaires doivent recevoir l'aval de la Direction Nationale.

Pour les Championnats Excellence, selon les dates d'organisation un appel particulier sera effectué par la Direction Nationale UNSS.

Dans le cas des championnats de France de duathlon/run and bike et aquathlon/triathlon, il n'y a pas lieu de faire appel aux meilleurs jeunes arbitres hors académie, le nombre de Jeunes Arbitres présents et représentants les AS qualifiées au championnat de France est suffisant.

Les membres de la Commission Mixte Nationale

Directeur adjoint de l'UNSS en charge de l'activité : Nathalie GRAND

FFTRI

Cédric GOSSE

Vice Président

David MANGEL

Conseiller Technique National

Graylen LONGUET

Membre de la Commission Nationale d'Arbitrage

UNSS

Luvovic SERRET

Formation jeunes arbitres

Hugues SCHILDKNECHT

Responsable Jeunes arbitres

Aurélie MENGARDI

Formation jeunes arbitres/ Responsable communication

Anne PAGNIER

Référente sport partagé

Délégués techniques UNSS

Laurent MEUTELET

Délégué Technique National

Stéphane ARIAS

Délégué Technique National

Annexe 1

Associations Sportives classées dans les 5 premières en 2016 et 2017 aux Championnats de France par Équipe d'Établissement non autorisées à participer à la qualification pour les Championnats de France UNSS par Équipes d'Établissement

AQUATHLON/TRIATHLON ET DUATHLON/RUN & BIKE

Collèges

PIERRE ET MARIE CURIE

GRAVELINES

LILLE

Lycées

MIREILLE GRENET

COMPIEGNE

AMIENS

DESIRE NISARD

CHATILLON SUR SEINE

DIJON

ARBEZ CARME

BELLIGNAT

LYON

JEAN BAPTISE VUILLAUME

MIRECOURT

NANCY METZ

Dans ce cas **AUCUNE** équipe d'Établissement ne peut participer au Championnat de France par Équipe d'Établissement à partir du niveau Académique.

Associations Sportives étant classées dans les 5 premières en 2017 des Championnats de France Excellence non autorisées à participer à la qualification pour les Championnats de France UNSS par Équipes d'Établissement

AQUATHLON/TRIATHLON ET DUATHLON/RUN & BIKE

Collèges

Anne Franck	MORIERES LES AVIGNON	AIX MARSEILLE
Clos Saint Vincent	NOISY LE GRAND	CRETEIL
François Mitterand	THEROUANNE	LILLE
Henri Meck	MOLSHEIM	STRASBOURG
Bétance	MURET	TOULOUSE
Victor Hugo	ISSY LES MOULINEAUX	VERSAILLES

Lycées

Stéphane Liégard	BROCHON	DIJON
Henri Darras	LIEVIN	LILLE
Alexandre Ribot	SAINT OMER	LILLE
Robert Garnier	LA FERTE BERNARD	NANTES
François Arago	REIMS	REIMS
Henri Meck	MOLSHEIM	STRASBOURG
Michelet	VANVES	VERSAILLES
Marie Curie	VERSAILLES	VERSAILLES

Les équipes relevant de Sections Sportives Scolaires ne sont pas concernées par cette disposition.

**Associations Sportives n'ayant pas assisté
au Protocole en 2017
et n'étant pas autorisées à participer en
Équipes d'Établissement ou en Excellence**

AQUATHLON/TRIATHLON ET DUATHLON/RUN & BIKE

Collèges

NEANT

Lycées

NEANT

Annexe 4

**AS ayant fait forfait dans les huit jours
avant les Championnats de France en 2017 et
n'étant pas autorisées à participer
en Équipes d'Établissement ou en Excellence**

AQUATHLON/TRIATHLON ET DUATHLON/RUN & BIKE

Collèges

NEANT

Lycées

NEANT

Annexe 5

Liste des 140 élèves qui font évoluer leur équipe en championnat EXCELLENCE (en attente de la parution de la liste des SHN)

AQUATHLON/TRIATHLON ET DUATHLON/RUN & BIKE

Noms	Prénoms	Classement CF Triathlon 2017	Classement CF Duathlon 2017	Classement CF Aquathlon 2017	Liste SHN
ANDRADA	DAMIEN	5	11	9	
ATALAND	FLORIAN	13			
BARITAUD	HADRIEN		10		
BARRET	SALOME	8		6	
BERLAND	LOU	4	1		
BERLAND	ARTHUR	2		2	
BERNARD	SEBASTIEN		14		
BERNOT	TITOUAN	8		3	
BODIN BAYSSET	TANIA		5		
BODINO	BAPTISTE	16			
BORNE	LUCIE			6	
BOURCIER	TIMOTHEE		12		
BRIGNONE	JASMINE		2		
BRISSAUD	SIMON	2	2	2	
BRISSAUD	MARTIN			10	
CARPENTIER	KILIAN		5		
CEBELIEU	LOIC			5	
CHARNAL	ELOUAN	3		16	
CHAVENAUD	REMI		3		
COLLUS	ANDREA		12		
CONINX	LEA	4			
COUTINHO	ANNELINE	7	7	6	
CREMIEUX	JOSSÉLIN	4	8	6	
CREMIEUX TRIVES	ALEXANDRE	15	10	15	
DAMALIX	LUCAS	7	7		
DAMMAN	ROBIN		5		
DE ALMEIDA	HUGO	16		9	
DE POORTER	INES			7	
DELAGARDE	REMI	6		7	
DENIS	PIERRE		15		
DES BOSCS	ARNAUD			4	
DETIIENNE	THEO		6		
DIEMER	LEA		6	4	
DUCORNET	AUDREY	1			
EDWARDS	CIANA			1	
EUSEBE	QUENTIN			16	
FAIVRE	CHARLOTTE	7		3	
FAZARI	VINCENT	8		3	
FERNANDEZ	LEO	15	7	5	
FERNANDEZ	REMI			1	
FONTENEAU	ELISA		5		
FORISSIER	FELIX	5			
FUCHO	MATEO	11			
FULCHIRON	PAULIN		9		
FULCHIRON	BERENICE	3			
FULLAGAR	JESSICA	4		1	
GALBOURDIN	PIERRE		13	15	
GAUNE	GUILLAUME	7		8	
GELBER	MATHIAS		13		
GEORGENTHUM	PAUL	7		2	
GOMESSE	DYLAN	12	11		

GUYARD	ANTOINE			14	
HACQUART	BRICE	11	8		
HAMON	AXEL	8		3	
HEDAHDIA TATTEGRAIN	ALAN		12		
HENRY	SUZANNE	2	8		
HERSENT	UGO	9	2	8	
HOBSON	OSCAR	11		11	
HOVIUS	LACHLAN			9	
IEMMOLO	JULIE			3	
IVARS	LEA		7	2	
JACQUERIE	ADRIEN		10		
JOUIN	LUCAS			14	
JOUINEAU	TAO	6	16	6	
LAIDLOW	SAM	13			
LALA	LORIS	12	4		
LANDRON	PAULINE	2		2	
LAZZARI	RAPHAEL	9			
LE BIHAN	KRILAN	3	1	10	
LE BOT	POL	14			
LE SANG	MATHIEU		15		
LEBOIS	PAUL			12	
LEFEBVRE	FLORENT	2	1		
LEFER	CORENTIN		6		
LEJAY	LUCAS	14	16		
LEJEUNE	CECILE	1			
LEPOITTEVIN	ZOE			2	
LESSMANN	NATHAN			13	
LIONS	MALO		6		
LOMBARDI	EMMA	5		4	
LUDWICZAK	PIERRE			15	
LUIS	MATTHIEU		4	5	
MACREL	AGATHE		4	8	
MAGEUX	MELINE	2	3	8	
MAHE	JULIETTE		2		
MAISONNEUVE	LAURIE	8	2	8	
MAQUET	ANTHONY		9		
MARIETTE	REMI	5			
MERLE	CELIA	5	1	1	
MICHELET	EDGAR			11	
MIGNON	CLEMENT	15		12	
MISSAGLIA	CARLOTTA	6			
MOINE	CASIMIR			11	
MORGAN	SAXON	10			
MORLEC	MARGOT		8		
MORLEC	VALENTIN	4	4	6	
MOURIER	GUILHEM			16	
MULLER	DORIAN		3		
NACERI	REMY			8	
NOYER	JULIETTE		3		
NOYER	EMILIE	5		4	
NUSSBERGER	FANNY	1			
OUABDESSELAM	LEO			13	
PASSEMARD	BAPTISTE	3			
PATFOORT	JULIEN			13	
PELLICER	MELINE		1		
PERARD	MARIN		7		
PIERRE	BORIS	1			
PROVOST	NEL	10			
QUIFILLE	MARTIN		14		
RIVET	THOMAS	6	13		
RIVIERE	THOMAS			10	
ROCARD	MATHIS	4	15		
SAINT OMER	VIRGILE		5		
SAMSON	EVIE		7		

SARDA	THOMAS	14			
SAUDEMONT	NOLAN		11		
SAUVET	LOLA	3	4	5	
SCHEUNEMANN	TITOUAN		9	14	
SEGUIN	YANIS		14		
SERODON	MATHILDE	8		7	
SONDEREGGER	LUCAS	16			
STAPLEY	MAX			1	
STARCK	EDOUARD	13			
TENCE	BRIAC	1	1	4	
TEOFILI	THOMAS		16		
TERIIPAIA CHEVRETON	OCEAN	9	8		
TESSIER	CAPUCINE	6	5		
TEULE	LEO			7	
TEXEREAU	THEO	12		7	
THOMAS	LEA		6		
THOMASSIN	VALENTIN	10	3		
THUILLIEZ	JULIEN		2	1	
TONTINI	ALEXIS			12	
VAILLIER FRANCOIS	LENA	6	6	5	
VETILLARD	MARINE	3	3	5	
VITIELLO	LOUIS	1			
WATTIEZ	MARIE		8	7	
WINOCK	HUGO			4	
ZARBO	ALESSIA	7	4	3	

Annexe 6

REFERENTS ACADEMIQUES

Nom	Email personnel	Etablissement	Académie
Jerôme BERTHEMET	jerome.berthemet@laposte.net	Lycée J. Verne - CHÂTEAU THIERRY	AMIENS
Laurent COUVREUR	l.couv@laposte.net	Lycée J. Verne - CHÂTEAU THIERRY	AMIENS
Sophie LAVIGNE	sophie.lavigne@ac-bordeaux.fr	Collège A. d'Aquitaine - SALLES	BORDEAUX
Jean-Charles BREUX	jcgbreuxgerra3@wanadoo.fr	Collège E. Chartier - MORTAGNE AU PERCHE	CAEN
Adeline BEAUCHET	tocka2@msn.com	Collège Louis Armand - SAVIGNY LE TEMPLE	CRETEIL
Thierry DUVERNAY	thierryduvernay@yahoo.fr	Collège du Clos Saint-Vincent - NOISY LE GRAND	CRETEIL
Stéphane TAÏANA	steph.taiana@wanadoo.fr	Collège Parc des Chaumes - AVALLON	DIJON
Glenn MATHURIN	glenn.mathurin@icloud.com	Collège Carnot - POINTE A PITRE	GUADELOUPE
Laurent LAFFERRIERE	laurent.lafferriere@gmail.com	LDM R. Nicolo - BASSE TERRE	GUADELOUPE
Emmanuel LOUCHAERT	emmanuel.louchaert@laposte.net	Collège F. Mitterrand - THEROUANNE	LILLE
Jan OBER	jan.ober19@orange.fr	Collège Yvon Morandat - ST DENIS LES BOURG	LYON
Ludovic SERRET	serretludo@sfr.fr	Collège Ambrussum - LUNEL	MONTPELLIER
Etienne DECREAU	etienne.decreau@wanadoo.fr	Collège Pays de Monts - ST JEAN DE MONTS	NANTES
David CHAUMET	chaumet.david@yahoo.fr	Collège Jules Romains - SAINT AVERTIN	ORLEANS-TOURS
Vivien BARTHELEMY	barthelemyvivien@hotmail.com	Collège J. Mermoz - GIEN	ORLEANS-TOURS
Matthieu JOLICOEUR	mat_jolicoeur@hotmail.com	Collège Soutine - SAINT PREST	ORLEANS-TOURS
Nicolas DIEUMEGARD	nicolas.dieumegard1@libertysurf.fr	Collège F. Villon - SAINT VARENT	POITIERS
Axel ANDRY	axel.andry@wanadoo.fr	Collège C. Haignere - ROUILLAC	POITIERS
Albert AUTRET	albertautret@bbox.fr	Lycée Lesage - VANNES	RENNES
Muriel DIGARD	murielvogel@gmail.com	Collège Jean Rostand - EVREUX	ROUEN
Antoine BOUVET	antoine.bouvet@ac-rouen.fr	Collège Alphonse Allais - VAL DE REUIL	ROUEN
Nicolas RICHARD	nicolas.richard@ac-rouen.fr	Collège Jean Monnet GRUCHET LE VALASSE	ROUEN
Franck GERARD	franck.gerard12@wanadoo.fr	Collège Les Quatre Saisons - ONET LE CHÂTEAU	TOULOUSE
Aleck BENMEGAL	aleckben@orange.fr	Collège de l'Agot - ELANCOURT	VERSAILLES